

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2270

23 octobre 2010

### SOMMAIRE

<b>Aerium Frankfurt S. à r.l.</b> .....	<b>108918</b>	<b>International Consultant Company S.A.</b>	
<b>Aerium Hitech S.à r.l.</b> .....	<b>108920</b>		<b>108947</b>
<b>Aerium Val Fleuri S.à r.l.</b> .....	<b>108933</b>	<b>Japie S.A.</b> .....	<b>108949</b>
<b>Alcove Europe One S.à r.l.</b> .....	<b>108917</b>	<b>JRS Sports Management S.A.</b> .....	<b>108947</b>
<b>Alcove Holdings Europe S.à r.l.</b> .....	<b>108918</b>	<b>Kiminvest S.A.</b> .....	<b>108959</b>
<b>Amperja S.A.</b> .....	<b>108935</b>	<b>Kivaro S.à r.l.</b> .....	<b>108949</b>
<b>Arc-Air</b> .....	<b>108935</b>	<b>KKR Asia S. à r.l.</b> .....	<b>108956</b>
<b>Asia Eateries Holdings Sàrl</b> .....	<b>108922</b>	<b>KKR Asia S. à r.l.</b> .....	<b>108949</b>
<b>Asia Eateries Investments Sàrl</b> .....	<b>108930</b>	<b>KKR My Best Friend Lux S.à r.l.</b> .....	<b>108925</b>
<b>Baldi Holding SA</b> .....	<b>108935</b>	<b>KKR My Best Friend Lux S.à r.l.</b> .....	<b>108957</b>
<b>Caret Berzig S.à r.l.</b> .....	<b>108936</b>	<b>Leria S.à r.l.</b> .....	<b>108957</b>
<b>Caret BGHH S.à r.l.</b> .....	<b>108936</b>	<b>LU PC II S.à r.l.</b> .....	<b>108958</b>
<b>Caret Bochum S.à r.l.</b> .....	<b>108936</b>	<b>LU PC I S.à r.l.</b> .....	<b>108956</b>
<b>Caret BPLR S.à r.l.</b> .....	<b>108936</b>	<b>LU PC VII S.à r.l.</b> .....	<b>108959</b>
<b>Caret Bremen S.à r.l.</b> .....	<b>108936</b>	<b>LU PC VI S.à r.l.</b> .....	<b>108958</b>
<b>Caret EB S.à r.l.</b> .....	<b>108937</b>	<b>Luxinva S.A.</b> .....	<b>108918</b>
<b>CARET Land S.à r.l.</b> .....	<b>108937</b>	<b>Manzoni International S.A.</b> .....	<b>108935</b>
<b>Caret Lob S.à r.l.</b> .....	<b>108940</b>	<b>Megafit SA</b> .....	<b>108959</b>
<b>Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch)</b> .....	<b>108940</b>	<b>New Hope Investments S.à r.l.</b> .....	<b>108960</b>
<b>Coopérative GF/CF asbl - LUXEMBOURG</b>		<b>Noco Invest S.A.</b> .....	<b>108947</b>
.....	<b>108937</b>	<b>Odyssey S.à r.l.</b> .....	<b>108917</b>
<b>Eltrona CATV S.A.</b> .....	<b>108940</b>	<b>Ortano Mare Development S.A.</b> .....	<b>108960</b>
<b>Food Concepts Holding SA</b> .....	<b>108946</b>	<b>Reed S.A.</b> .....	<b>108946</b>
<b>Hydra Finance et Participations S.A.</b> ....	<b>108957</b>	<b>Sigma New Technologies S.A.</b> .....	<b>108958</b>
<b>ING REEOF Germany S.à r.l.</b> .....	<b>108914</b>	<b>Structured Finance Management (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>108914</b>
<b>ING REEOF Soparfi B S.à r.l.</b> .....	<b>108933</b>	<b>Tax Investments S.A.</b> .....	<b>108914</b>
<b>ING REEOF Soparfi C S.à r.l.</b> .....	<b>108936</b>	<b>United Waves</b> .....	<b>108918</b>
<b>ING REEOF Soparfi D S.à r.l.</b> .....	<b>108946</b>	<b>Wildhog Industries S.à r.l.</b> .....	<b>108933</b>
<b>Innova GTS Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108947</b>	<b>WP Roaming II S.A.</b> .....	<b>108920</b>

**ING REEOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.247.700,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124157/12.

(100141145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

*Extrait des résolutions prises par le conseil  
d'administration de la Société en date du 8 juillet 2010*

Le conseil d'administration de la Société décide de nommer, suite à l'autorisation donnée par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 juillet 2010, les administrateurs suivants comme administrateurs délégués:

- Mme Reeba Nachtegale, née le 16 décembre 1961 à Garrot River, Canada, ayant pour adresse professionnelle le 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016;

- M. Hinnerk Koch, né le 15 mars 1963, à Brême, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2016;

- M. James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edinburgh, Ecosse, ayant pour adresse professionnelle le 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration prend note que la Société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur délégué jusqu'à un montant de EUR 10.000.

A Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Pour extrait conforme

*La Société*

Signatures

Référence de publication: 2010124271/26.

(100140955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Tax Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 155.429.

**STATUTS**

L'an deux mil dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- KONNICK INVEST S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.270;

- Monsieur Patrick WEINACHT, né le 19/12/1953 à Neuilly Sur Seine(F), Avocat à la Cour, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

Les comparants sub 1) et 2) sont ici représentés par Madame Johanna Fischmann, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 26 août 2010. Lesdites procurations, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TAX INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, pour son compte propre, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2010.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société anonyme KONNICK INVEST S.A, prénommée, 309 actions
- Monsieur Patrick WEINACHT, prénommé, 1 action

TOTAL: 310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - 1) Madame Johanna FISCHMANN, prénommée,
  - 2) Madame Marjorie GOLINVAUX, Avocate à la Cour, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

3) Madame Stéphanie ROTOLONI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

BS CONSULTING S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45 486.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à L1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

6. Donne pouvoir à Madame Johanna Fischmann pour:

- Acquérir au nom et pour le compte de la Société, 100 parts sociales de la société ALPHATAX S.à.r.l. (immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 152558) moyennant le prix de 25.000 (vingt-cinq mille) euros,

- Représenter la Société à l'assemblée générale extraordinaire de la société ALPHATAX S.à.r.l. convoquée ce jour par devant Maître Gérard LECUIT avec pour ordre du jour les modifications statutaires découlant des cessions de

- parts intervenues

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Fischmann, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39306. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123719/144.

(100140515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

**Odyssey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 154.081.

—  
EXTRAIT

En date du 24 août 2010, Actera Partners L.P., représenté par son general partner Actera Partners (G.P.) Limited, associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Spark Entertainment Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey et enregistrée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 106186.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124998/18.

(100140917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Alcove Europe One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.815.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124002/9.

(100141261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Alcove Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 139.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124003/9.

(100141243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Aerium Frankfurt S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 114.505.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124014/9.

(100141152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Luxinva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 128.373.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 août 2010:

1. Election de nouveau administrateur de classe B à compter du 16 août 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle que se tiendra en 2012:

- Monsieur Robert van't Hoeft, ayant son adresse professionnelle au 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Démission de Monsieur Wim J.A. Rits de ses fonctions d'administrateur B dans la Société, prenant effet le 15 février 2010;

3. En conséquence de ce que précède, il est à noter que la composition du Conseil d'Administration, à compter du 16 août 2010, est la suivante:

- Khaled Abdulla Neamat Mohamed Khouri, Administrateur A
- Husain Ali Mohamed Abdulla Al Sayegh, Administrateur A
- Hareb Masood Hamad Rashed Al Darmaki, Administrateur A
- Daan den Boer, Administrateur B
- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Administrateur B
- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur B
- Robert van't Hoeft, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxinva S.A.  
Marco Weijermans  
*Administrateur B*

Référence de publication: 2010124989/27.

(100141071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**United Waves, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 95.143.

L'an deux mil dix, le cinq août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNITED WAVES S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 938 du 12 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F) qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, DEKA MEDIA LLC, société de droit américain, ayant son siège social à 564 Wedge Lane Fernley, NV 89408 (USA), inscrite sous le numéro LLC 10141-2003.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, LILI PARKER LLC, société de droit américain, ayant son siège social à 564 Wedge Lane Fernley, NV 89408 (USA), inscrite sous le numéro LLC 10148-03.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. FLOROIU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2010. Relation: LAC/2010/35352. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2010.

Référence de publication: 2010124316/70.

(100140905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Aerium Hitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.363.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124015/9.

(100141153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**WP Roaming II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of the month of September.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

Me Ana Bramao, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of WP Roaming II S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 109.462, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch on 19 June 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1242 of 21 November 2005, whose articles of association have been amended for the last time on 5 July 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial under number 1619 of 10 August 2010, pursuant to a decision of the delegate of the board of directors of the Company on the issue of shares within the authorised unissued share capital dated 9 September 2010 (the "Decision"), a copy of which, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5, paragraph 2 of the articles of association of the Company provides as follows:

"The authorised unissued capital of the Company is set at two hundred and fifty three million one hundred and one thousand eight hundred Euro (€253,101,800) consisting of twenty-five million three hundred and ten thousand one hundred and eighty (25,310,180) shares each with a nominal value of ten Euro (€10). Unless otherwise set out below, the Board of Directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised share capital to decide whether the Shares to be issued will be A Ordinary Shares or B Ordinary Shares within the limits as set out below under 5.2. (i) and (ii). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised share capital.

Out of the authorised share capital:

(i) One hundred thousand Euro (€100,000) shall be reserved for the issue of a maximum of ten thousand (10,000) B Ordinary Shares; and

(ii) two hundred and fifty three million one thousand eight hundred Euro (€253,001,800) shall be reserved for the issue of a maximum of twenty five million three hundred thousand one hundred and eighty (25,300,180) A Ordinary Shares with respect to five million sixty thousand and thirty six (5,060,036) convertible preferred equity certificates in one or more issues on the basis of five (5) shares for one (1) convertible preferred equity certificate.

For the avoidance of any doubt, the Shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

Subject to the preceding paragraphs, the Board of Directors or its delegate(s) duly appointed by the Board of Directors may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital and/or any subsequently renewed authorised capital, the holders of shares shall be entitled to preemptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Board of Directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.”

(II) On the basis of the powers granted to the delegate of the board of directors of the Company as set out under (I) above, the Company has, by the Decision taken by such delegate on 9 September 2010 issued one hundred and seventy seven (177) fully paid B ordinary shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, for a total issue price of one thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 1,770) against the contribution in cash of one thousand seven hundred and seventy Euro (EUR 1,770) (the “Payment”).

Evidence of the Payment has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of four million six hundred seventy seven thousand four hundred and fifty Euro (EUR 4,677,450) to a total amount of four million six hundred seventy nine thousand two hundred and twenty Euro (EUR 4,679,220) by the issue of a total of one hundred and seventy seven (177) B ordinary shares in the Company. As a result of such increase of capital, the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at four million six hundred seventy nine thousand two hundred and twenty Euro (EUR 4,679,220) divided into four hundred sixty thousand four hundred and twenty seven (460,427) A Ordinary Shares and seven thousand four hundred and ninety five (7,495) B Ordinary Shares all with a nominal value of ten Euro (€10).”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at € 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de septembre.

Par devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### **A COMPARU:**

Me Ana Bramao, résidant à Luxembourg, agissant sur procuration spéciale du conseil d'administration de WP Roaming II S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.462, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch le 19 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1242 du 21 novembre 2005, les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juillet 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1619 du 10 août 2010, conformément à une décision du délégué du conseil d'administration de la Société sur l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé non-émis datée du 9 septembre 2010 (la «Décision»), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte, requit le notaire de prendre acte de ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5, paragraphe 2 des statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à deux cent cinquante trois millions cent un mille huit cents Euros (253.101.800 EUR) constitué de vingt-cinq millions trois cent dix mille cent quatre vingt (25.310.180 EUR) actions chacune ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR). A moins qu'il n'en soit indiqué autrement ci-dessus, le Conseil d'Administration aura le droit, lors de l'émission des actions hors du capital social autorisé de décider si les Actions devant être émises seront des Actions Ordinaires A ou des Actions Ordinaires B dans les limites indiqués ci-dessous au paragraphe 5.2. (i) et (ii). Toutes actions autorisées mais non émises expireront cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'un acte notarié enregistrant la résolution des Actionnaires sur le capital social autorisé.

Hors du capital social autorisé:

(i) cent mille Euros (100.000 EUR) devront être réservés pour l'émission d'un maximum de dix mille (10.000) Actions Ordinaires B; et

(ii) deux cent cinquante-trois millions mille huit cents Euros (253.001.800 EUR) devront être réservés pour l'émission d'un maximum de vingt-cinq millions trois cent mille cent quatre-vingt (25.300.180 EUR) Actions Ordinaires A concernant cinq millions soixante mille trente-six (5.060.036) obligations convertibles en une ou plusieurs émissions sur base de cinq (5) actions pour une (1) obligation convertible.

Pour éviter tout doute, les Actionnaires renoncent expressément à un quelconque droit de souscription préférentiel qu'ils pourraient avoir concernant l'émission des actions conformément au paragraphe précédent.

Conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration pourra de temps à autre émettre des actions hors du capital social autorisé à partir du nombre total d'actions autorisées au moment et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) pourra décider de manière discrétionnaire.

Dans le cas d'un capital autorisé supplémentaire et/ou d'un renouvellement du capital autorisé, les détenteurs d'actions conserveront leurs droits préférentiels concernant les actions devant être émises, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires n'y ait renoncé.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être constatée par acte notarié, à la requête du Conseil d'Administration ou de son(s) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.»

(II) Sur base des pouvoirs conférés au délégué du conseil d'administration de la Société tels que définis au (I) ci-dessus, la Société a, par la Décision de ce délégué prise le 9 septembre 2010 émis cent soixante-dix-sept (177) actions ordinaires B entièrement libérées d'une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) chacune, pour un prix total d'émission de mille sept cent soixante-dix Euros (1.770 EUR) en contrepartie d'un apport en espèces de mille sept cent soixante-dix Euros (1.770 EUR) (le "Paiement") .

Preuve du Paiement a été montrée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant de quatre millions six cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante Euros (4.677.450 EUR) à un montant total de quatre millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent vingt Euros (4.679.220 EUR) par l'émission de cent soixante-dix-sept (177) actions ordinaires B de la Société. En conséquence de cette augmentation de capital le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts coordonnés de la Société est modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent vingt Euros (4.679.220 EUR) représenté par quatre cent soixante mille quatre cent vingt-sept (460.427) Actions Ordinaires A, et sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze (7.495) Actions Ordinaires B toutes ayant une valeur nominale de dix Euros (10 EUR) par action."

*Frais:*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société, en conséquence de son augmentation de capital, sont estimés à € 1.000,-.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, celle-ci a signé, ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: A. Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10909. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123735/141.

(100140471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

**Asia Eateries Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.824.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of August.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

CVC Capital Partners Asia II Limited, a Jersey limited company, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE48PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453 ("CVC CPA II"), acting as general partner for and on behalf of CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P. ("Partnership"), a

limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

Hereby represented by Mr Manuel MOUGET, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated August 10, 2010.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Existing Sole Shareholder") of "Asia Eateries Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 116.824, pursuant to a notarial deed of Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg-City, dated 10<sup>th</sup> day of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 5<sup>th</sup> day of August 2006, number 1502, page 72069 (hereinafter referred to as the «Company»)..

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Existing Sole Shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Existing Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Approval of the interim accounts established for the period from 1<sup>st</sup> January 2010 to 12 August 2010;
2. Vote on the discharge of the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from 1<sup>st</sup> January 2010 to the day of putting the Company into liquidation;
3. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
4. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

That, on the basis of the agenda, the Existing Sole Shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

*First resolution*

The sole shareholder decides to approve the interim accounts established for the period from 1<sup>st</sup> January 2010 to 12 August 2010.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1<sup>st</sup> January 2010 until the date of putting the Company into liquidation.

*Third resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to appoint as liquidator:

- Facts Services Sarl, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.790 (the "Liquidator").

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douzième jour de août.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, Luxembourg, notaire de résidence à

#### **A COMPARU**

CVC Capital Partners Asia II Limited, une société ("limited company") régie par le droit de Jersey, ayant son siège social 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-normandes, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 ("CVC CPA II"), agissant en sa qualité d'associé commandité, au nom et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P ("Partnership"), une limited partnership constituée sous l'empire des lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

ici-représentée ici par Mr Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé commandité, au nom et pour le compte du Partnership, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est le seul associé actuel (le "Seul Associé Actuel") de «Asia Eateries Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.824 constituée suivant acte notarié de Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 août 2006, numéro 1502, page 72069 (la «Société»).

- que le capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et le Seul Associé Actuel, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- que le Seul Associé Actuel a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société établis du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 12 août 2010;
2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'associé unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société établis du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 12 août 2010.

#### *Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

#### *Troisième résolution:*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer comme liquidateur:

- Facts Services Sarl, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.790 (le «Liquidateur»).

L'associé unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée

(la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MOUGET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 août 2010, LAC/2010/36970: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 September 2010.

Référence de publication: 2010124007/145.

(100141100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**KKR My Best Friend Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.291.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "KKR MY BEST FRIEND CAYMAN TOPCO LIMITED", an exempted limited liability company incorporated in the Cayman Islands (registered no. MC-236659), whose registered office is at Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY11104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Judit Stern, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 March 2010.

- "MBF Co-Invest L.P.", a Cayman Limited Partnership, acting by its general partner, MBF Co-Invest G.P., an exempted limited company incorporated in the Cayman islands with its registered address at c/o Maples, Corporate Services, Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Judit Stern, previously named, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 March 2010.

- "Highbridge Principal Strategies – Mezzanine Partners L.P.", having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

here represented by Mrs Judit Stern, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 March 2010.

- "Highbridge Mezzanine Partners Offshore Investment Master Fund, L.P.", having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Judit Stern, previously named, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 March 2010.

- "Highbridge Principal Strategies – Institutional Mezzanine Partners, L.P.", having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Judit Stern, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 March 2010.

- "Oregon Public Employees Retirement Fund", at c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co (Fixed Income) LLC, 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104 U.S.A.,

here represented by Mrs Judit Stern, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 March 2010.

- Mr Tony DeNunzio of The Croft, Kirky Wharfe, Tadchester, North Yorkshire, LS24 9DE, England, here represented by Mrs Judit Stern, previously named, by virtue of a proxy, given on 22 March 2010.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "KKR My Best Friend Lux S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.151.291, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 January 2010, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 March 2010 not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First résolution*

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred and twenty seven thousand six hundred and fifty three British Pounds (GBP 1,227,653.-) so as to raise it from its present amount of twenty four million eight hundred and thirty seven thousand six hundred and twenty six British Pounds (GBP 24,837,626.-) to twenty six million sixty five thousand two hundred and seventy nine British Pounds (GBP 26,065,279.-) by the issue of (i) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class A Shares, (ii) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class B Shares, (iii) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class C Shares, (iv) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class D Shares, (v) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class E Shares, (vi) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class F Shares, (vii) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class G Shares, (viii) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class H Shares, (ix) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class I Shares and (x) twelve million two hundred and seventy six thousand five hundred and thirty (12,276,530) Class J Shares (collectively referred as the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the articles of association, each having a par value of one British penny (GBP 0.01), through a contribution in kind.

The New Shares are to be subscribed as follows:

- ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class A Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class B Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class C Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class D Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class E Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class F Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class G Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class H Shares, ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class I Shares and ten million two hundred and thirty thousand four hundred and forty (10,230,440) Class J Shares to be subscribed by Mr Anthony Preston, residing at Cogshall Grange, Hall Lane, Antrobus, Cheshire CW9 6BJ, duly represented by Mrs Judit Stern, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 March 2010. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of one million twenty three thousand and forty four British Pounds (GBP 1,023,044.-).

- two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class A Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class B Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class C Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class D Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class E Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class F Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class G Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class H Shares,

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class I Shares and

two million forty six thousand and ninety (2,046,090) Class J Shares to be subscribed by Mr John Farrell, residing at Sheerlake, Buxton Road, Bosley, Macclesfield SK 11 OPS, duly represented by Mrs Judit Stern, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 March 2010. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an un-

questioned claim for an aggregate amount of two hundred and four thousand six hundred and nine British Pounds (GBP 204,609.-).

The total contribution of one million two hundred and twenty seven thousand six hundred and fifty three British Pounds (GBP 1,227,653.-) is entirely to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution is given to notary by a copy of a contribution agreement and of a valuation report established by the management of the Company.

*Second résolution*

As a consequence of the above-mentioned résolution, the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

**“ 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is twenty six million sixty five thousand two hundred and seventy nine British Pounds (GBP 26,065,279.-) divided into:

5.1.1 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class A shares (the "Class A Shares");

5.1.2 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class B shares (the "Class B Shares");

5.1.3 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class C shares (the "Class C Shares");

5.1.4 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class D shares (the "Class D Shares");

5.1.5 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class E shares (the "Class E Shares");

5.1.6 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class F shares (the "Class F Shares");

5.1.7 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class G shares (the "Class G Shares");

5.1.8 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class H shares (the "Class H Shares");

5.1.9 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class I shares (the "Class I Shares"); and

5.1.10 two hundred and sixty million six hundred and fifty-two thousand seven hundred and ninety (260,652,790) class J shares (the "Class J Shares"),

each having a par value of one British penny (GBP 0.01-), and the rights and obligations set out in these Articles."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

-KKR MY BEST FRIEND CAYMAN TOPCO LIMITED, une société à responsabilité limitée exemptée constituée sous les lois des Iles Caïmans (numéro MC-236659), dont le siège social est situé à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Judit Stern, prénommée, par procuration donnée le 22 mars 2010.

- MBF Co-Invest L.P., un limited partnership des Iles Caïmans, représenté par son general partner, MBF Co-Invest G.P., une société à responsabilité limitée exemptée constituée sous les lois des Iles Caïmans dont le siège social est situé à c/

o Maples, Corporate Services, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Judit Stern, prénommée, par procuration donnée le 22 mars 2010.

- Highbridge Principal Strategies – Mezzanine Partners L.P., ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801,

ici représentée par Madame Judit Stern, prénommée, par procuration donnée le 22 March 2010.

- Highbridge Mezzanine Partners Offshore Investment Master Fund, L.P., ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Judit Stern, prénommée, par procuration donnée le 22 mars 2010.

- Highbridge Principal Strategies – Institutional Mezzanine Partners, L.P., ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Judit Stern, prénommée, par procuration donnée le 22 mars 2010.

- Oregon Public Employees Retirement Fund au c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co (Fixed Income) LLC, 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis,

ici représentée par Madame Judit Stern, prénommée, par procuration donnée le 22 mars 2010.

- Monsieur Tony DeNunzio ayant son adresse à The Croft, Kirky Wharfe, Tadchester, North Yorkshire, LS24 9DE, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Judit Stern, prénommée, par procuration donnée le 22 mars 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société "KKR My Best Friend Lux S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.151.291, constituée par un acte notarié en date du 22 janvier 2010, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2010, et cette modification n'a pas encore été publiée au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent vingt-sept mille six cent cinquante-trois livres sterling (GBP 1.227.653,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions huit cent trente-sept mille six cent vingt-six livres sterling (GBP 24.837.626,-) jusqu'à vingt-six millions soixante-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf livres sterling (GBP 26.065.279,-) par l'émission de (i) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie A; (ii) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie B; (iii) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie C; (iv) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie D; (v) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie E; (vi) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie F; (vii) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie G; (viii) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie H; (ix) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie I; (x) douze millions deux cent soixante-seize mille cinq cent trente (12.276.530) Parts Sociales de Catégorie J (désignées collectivement comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les droits et obligations tels que décrits par les Statuts, ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0.01) chacune, par un apport en nature.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie A, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie B, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie C, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie D, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie E, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie F, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie G, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie H, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie I, dix millions deux cent trente mille quatre cent quarante (10.230.440) Parts Sociales de Catégorie J, sont souscrites par Monsieur Anthony Preston, résidant à Cogshall Grange, Hall Lane, Antrobus, Cheshire CW9 6BJ, dûment représentée par Madame Judit Stern, nommé précédemment, en vertu d'une procuration délivrée le 20 mars 2010. Ces parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine d'un montant d'un million vingt-trois mille quarante-quatre livres sterling (GBP 1.023.044,-).

- deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie A, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie B, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie C, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie D, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie E, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie F, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie G, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie H, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie I, deux millions quarante-six mille quatre-vingt-dix (2.046.090) Parts Sociales de Catégorie J, sont souscrites par Monsieur John Farrell, résidant à Sheerlake, Buxton Road, Bosley, Macclesfield SK 11 OPS, dûment représentée par Madame Judit Stern, nommé précédemment, en vertu d'une procuration délivrée le 20 mars 2010. Ces parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine d'un montant de deux cent quatre mille six cent neuf livres sterling (GBP 204.609,-).

La contribution totale d'un montant d'un million deux cent vingt-sept mille six cent cinquante-trois livres sterling (GBP 1.227.653,-) est entièrement allouée au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription, consistant en un contrat d'apport et un rapport d'évaluation ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

#### **" Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions soixante-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf livres sterling (GBP 26.065.279,-), représenté par:

5.1.1. Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

5.1.2. Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");

5.1.3 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");

5.1.4 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");

5.1.5 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");

5.1.6 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");

5.1.7 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");

5.1.8 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");

5.1.9 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");

5.1.10 Deux cent soixante millions six cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (260.652.790) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

Ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Livre Sterling (GBP 0,01), et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STERN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2010. Relation: EAC/2010/3572. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010124187/254.

(100141040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Asia Eateries Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.825.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of August.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

CVC Capital Partners Asia II Limited, a Jersey limited company, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE48PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 87453 ("CVC CPA II"), acting as general partner for and on behalf of CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P ("Partnership"), a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

Hereby represented by Mr Manuel MOUGET, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated August 10, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Existing Sole Shareholder") of Asia Eateries Investments Sàrl, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered under the number B 116 825 with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed of M e Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, in replacement of M e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 10<sup>th</sup> day of May 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated August 4<sup>th</sup>, 2006, n o 1496, page 71783. The articles of the Company were amended for the last time on the 8<sup>th</sup> day of July 2008, by a deed of Maître Jacques Delvaux, public notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 26<sup>th</sup> day of August 2008, number 2068, page 99224.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Existing Sole Shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Existing Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Approval of the interim accounts established for the period from 1<sup>st</sup> January 2010 to 12 August 2010;
2. Vote on the discharge of the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from 1<sup>st</sup> January 2010 to the day of putting the Company into liquidation;
3. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
4. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

That, on the basis of the agenda, the Existing Sole Shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

*First resolution*

The sole shareholder decides to approve the interim accounts established for the period from 1<sup>st</sup> January 2010 to 12 August 2010.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1<sup>st</sup> January 2010 until the date of putting the Company into liquidation.

*Third resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to appoint as liquidator:

- Facts Services Sarl, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.790 (the "Liquidator").

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douzième jour d'août.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg

#### **A COMPARU**

CVC Capital Partners Asia II Limited, une société ("limited company") régie par le droit de Jersey, ayant son siège social 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-normandes, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 ("CVC CPA II"), agissant en sa qualité d'associé commandité, au nom et pour le compte de CVC Capital Partners Asia Pacific II L.P ("Partnership"), une limited partnership constituée sous l'empire des lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

ici-représentée ici par M. Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé commandité, au nom et pour le compte du Partnership, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est le seul associé actuel (le "Seul Associé Actuel") de Asia Eateries Investments Sarl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard Prince Henri, inscrite sous le numéro B 116 825 auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg constituée par acte du notaire Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2006, n o 1496, page 71783. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg, du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 août 2008, numéro 2068, page 99224.

- que le capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et le Seul Associé Actuel, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- que le Seul Associé Actuel a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société établis du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 12 août 2010;
2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

#### 4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société établis du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 12 août 2010.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

*Troisième résolution:*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Quatrième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer comme liquidateur:

- Facts Services Sarl, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.790 (le «Liquidateur»).

L'associé unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MOUGET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 août 2010, LAC/2010/36971: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 September 2010.

Référence de publication: 2010124008/150.

(100141127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**ING REEOF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 362.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 105.072.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124159/12.

(100141090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Aerium Val Fleuri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 114.915.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124016/9.

(100141154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 33, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 126.655.

In the year two thousand and ten, on the sixth of August.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

**APPEARED:**

The public limited liability company "EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A.", with registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 127.222,

here duly represented by its managing director Mr. Nico HANSEN, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

himself represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, by virtue of one proxy given under private seal dated 29 July 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

- That the private limited liability company "WILDHOG INDUSTRIES S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 126.655, has been incorporated under the name "PETROL DEVIL S.à r.l." pursuant to a deed of the undersigned notary on the 7<sup>th</sup> of March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1132 of the 12<sup>th</sup> of June 2007,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30<sup>th</sup> of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 963 of the 7<sup>th</sup> of May 2009.

And that the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 12<sup>th</sup> of January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 536 of the 12<sup>th</sup> of March 2010.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it takes, through its representative, the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office from L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen to L-2529 Howald, 33, rue des Scillas and to amend consequently article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5.** The registered office shall be at Howald (Grand Duchy of Luxembourg)."

108934

### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, he has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

La société anonyme "EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.222, ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Ici représenté par Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "WILDHOG INDUSTRIES S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 126.655, a été constituée sous la dénomination "PETROL DEVIL S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1132 du 12 juin 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 963 du 7 mai 2009,

et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536 du 12 mars 2010,

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée unique (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle prend, par son représentant, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen à L-2529 Howald, 33, rue des Scillas et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Howald (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sophie BATARDY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2010. Relation GRE/2010/2828. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124322/90.

(100140915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Amperja S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.270.

---

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124021/11.

(100141104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Arc-Air, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.559.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124023/9.

(100141144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.259.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BALDI HOLDING SA*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010124036/11.

(100141141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Manzoni International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.820.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 septembre 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Auguste BETSCHART, administrateur de sociétés, demeurant à 19 chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse), Président;

- Monsieur Nikolaus ZENS, administrateur de sociétés, demeurant à 161 A route d'Hermance, 1245 Collonge Genève (Suisse).

- LEMAN CAPITAL S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0498998-4, ayant son siège social au 65, rue du Rhône, CH-1204 Genève, représentée par Monsieur Auguste BETSCHART, représentant permanent, demeurant à 19 chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- EWA Révision S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937, sise au 45, avenue JF Kennedy, L-9053 ETTTELBRÜCK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124206/23.

(100141143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Caret Berzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.270.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124067/9.

(100141155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Caret BGHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.275.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124068/9.

(100141156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Caret Bochum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.273.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124069/9.

(100141157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.335.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124070/9.

(100141158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Caret Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.272.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124071/9.

(100141159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**ING REEOF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 492.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.071.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2010124160/12.

(100141088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Caret EB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.277.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124072/9.

(100141160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**CARET Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.449.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124073/9.

(100141162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Coopérative GF/CF asbl - LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 8.469.

---

STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège.**

1. Sous le nom de Coopérative GF/CF asbl - LUXEMBOURG, est constituée une association sans but lucratif, organisée comparativement au sens de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

2. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Elle est indépendante tant sur le plan politique que confessionnel et n'est pas sectaire.

3. Le siège social de l'Association est situé au 16, Grand-rue, L-9905 Troisvierges.

**Art. 2. But.**

1. L'association a pour but de donner par tous les moyens en sa disposition une information permanente et de pointe sur les dernières recherches, et découvertes scientifiques sur la nutrition, la meilleure, à toutes personnes qui en nécessitent.

2. A cet effet elle se propose de garantir, par tous les moyens, les aliments adéquats, nécessaires.

3. L'association peut à tout autre organisme poursuivant des buts analogues et soutenir la création, par décision du Comité, d'associations poursuivant également des buts analogues.

**Art. 3. Membres.** L'association se compose de deux catégories de membres:

a) les membres actifs qui seuls ont droit de vote,

b) les membres de soutien, personnes physiques ou morales, adhérant à ses buts et s'acquittant de la cotisation annuelle, sans droit de vote.

**Art. 4. Qualité de membre.**

1. Les membres fondateurs ont de droit la qualité de membres actifs.

2. Les demandes d'admission en qualité de membre actif doivent être adressées par écrit au Comité. L'admission doit être acceptée à la majorité des membres de l'Assemblée Générale lors d'un scrutin en assemblée ou par voie de correspondance.

3. Le paiement de la cotisation annuelle confère la qualité de membre de soutien.

4. Tous les membres sont régulièrement informés des activités de l'association et de l'évolution des recherches scientifiques en relation avec le but statutaire, sont invités à participer aux diverses activités de l'association, bénéficient en cas de besoin de son aide et soutien et ont des facilités pour acquérir la documentation éditée par l'association.

**Art. 5. Perte de la qualité de membre.**

1. La qualité de membre actif ou de soutien se perd par la démission ou l'exclusion, elle peut être déléguée à un héritier en cas de décès.

2. Un membre actif ou de soutien peut en tout temps donner sa démission, adressée par écrit au Comité, qui a effet immédiat. Le démissionnaire doit s'acquitter de ses obligations envers l'association. La cotisation annuelle reste acquise à l'association en cas de démission en cours d'année.

3. Le non-paiement de la cotisation annuelle avant le 31 décembre esquivait à une démission.

4. L'exclusion d'un membre actif ne pourra avoir lieu qu'à une majorité de trois quarts sur vote unanime de tous les membres actifs réunis, présents et représentés, en assemblée ou par voie de correspondance sans indication de motifs. La décision est définitive et non susceptible de recours judiciaire.

5. L'exclusion d'un membre de soutien peut être prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité sans indication des motifs et sans recours possible.

**Art. 6 Ressources.**

1. Les ressources de l'association sont constituées par les cotisations des membres actifs et de soutien, les dons, les legs, les subventions, toute autre aide financière, la vente d'articles de l'association 01 le produit des manifestations organisées par l'association en vue d'atteindre ses buts.

2. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale.

3. En cas de difficultés financières, un membre peut en être dispensé par décision du Comité. La cotisation peut aussi, sur décision du Comité, être remplacée par une prestation en nature.

4. L'avoir social répond seul des engagements de l'association.

**Art. 7. Organes de l'Association.** Les organes de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité et les Vérificateurs des comptes.

**Art. 8. Assemblée Générale.**

1. L'Assemblée Générale est constituée des seuls membres actifs.

2. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit tous les deux ans selon un ordre du jour fixé par le Comité.

3. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée en tout temps à la requête du Comité.

4. L'ordre du jour est envoyé aux membres dix jours à l'avance avec la convocation.

5. Sauf disposition contraire des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés par un autre membre actif. En cas d'égalité des voix, celle du (de la) président (e) de l'association l'emporte.

6. Toute modification des statuts de l'Association doit réunir l'adhésion des trois quarts des membres présents ou représentés par un autre membre actif.

7. Les décisions de l'Assemblée Générale ne peuvent porter que sur des objets mentionnés à l'ordre du jour ou des propositions individuelles parvenues au Comité au moins cinq jours avant la réunion, sauf si l'Assemblée Générale n'en décide autrement à la majorité des trois quarts des membres présents et représentés par un autre membre actif.

8. Il est tenu un procès-verbal des décisions et élections de l'Assemblée Générale et extraordinaire. Ce document est signé par le président de la séance et son rédacteur.

9. Les membres du Comité et les Vérificateurs des comptes n'ont pas le droit de participer au vote de leur décharge.

**Art. 8. Réunion des membres de soutiens.**

1. Une réunion des membres de soutien avec les membres actifs peut être convoquée par le Comité après la partie officielle de l'Assemblée Générale.

2. Une telle réunion aura pour but d'informer les membres de soutien de la marche de l'association et de l'évolution de la poursuite du but statutaire et de leur permettre de poser des questions et de formuler des suggestions.

**Art. 8. Attributions de l'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale est l'organe suprême.

Elle a notamment les compétences suivantes:

1) Donner décharge au Comité et aux Vérificateurs des comptes et approuve les comptes annuels et le rapport des Vérificateurs des comptes,

2) Elire les membres du Comité et les Vérificateurs des comptes,

3) Fixer le montant de la cotisation annuelle,

4) Accepter l'admission de nouveaux membres actifs et prononcer leur exclusion et celle des membres de soutien,

5) Délibérer sur tous les objets présentés par le Comité,

7) Modifier les statuts,

8) Prononcer la dissolution de l'Association et décider du son de l'avoir social après paiement des dettes.

**Art. 9. Comité.**

1. La direction de l'Association incombe au Comité composé du (de la) président(e), du (de la) vice-président(e) et de cinq membres bénévoles au minimum élus par l'Assemblée Générale pour deux ans. Ils sont rééligibles.
2. Ne peuvent être membres du Comité que les membres actifs.
3. Madame Glesener Sylvie, Monsieur Wagener Nico et Monsieur Eilenbecker Norbert sont à vie membre de droit du Comité.
4. Le Comité règle la répartition des fonctions en son sein et élit le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) de l'association.
5. Le Comité peut créer des commissions permanentes ou temporaires, dont le président doit être obligatoirement un membre du Comité.
6. Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent.
7. Il peut déléguer tout ou partie de ses tâches.
8. Il prend ses décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés par un autre membre du Comité ou par voie de courrier simple ou électronique.

**Art. 10. Attributions du Comité.**

1. Le Comité jouit des pouvoirs les plus étendus dans les limites fixées par les statuts et la loi pour atteindre le but social, sous réserve des attributions de l'Assemblée Générale et des Vérificateurs des comptes.
2. Il est en particulier chargé de:
  - a) gérer les affaires courantes et entreprendre toute action utile à l'accomplissement du but social,
  - b) exécuter les décisions de l'Assemblée Générale et de veiller à leur respect,
  - c) convoquer l'Assemblée Générale et en fixer l'ordre du jour,
  - d) présenter à l'Assemblée Générale un rapport d'activité tous les deux ans et le compte-rendu financier tous les deux ans, et présenter à l'Assemblée Générale les demandes d'admission de candidats membres actifs.

**Art. 11. Vérificateurs aux comptes.** Le contrôle des comptes est exercé par deux vérificateurs des comptes élus par l'Assemblée Générale parmi les membres actifs ne faisant pas partie du Comité.

**Art. 12. Pouvoir de représentation.**

1. L'association est valablement représentée par le (la) président(e), à défaut deux membres du Comité.
2. Elle est valablement engagée par la signature individuelle du (de la) président(e) ou par la signature collective de deux membres du Comité, sous réserve de l'alinéa ci-dessus.

**Art. 13. Exercice social.**

1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre.
2. Le premier exercice couvrira la période de la constitution de l'association au 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 14. Modification des statuts.** Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale à la majorité des trois quarts des membres présents et représentés ou par correspondance.

**Art. 15. Dissolution et liquidation.**

1. La dissolution de l'association ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres présents, représentés ou par correspondance, ceux-ci représentant la moitié au moins des membres de l'association.
2. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée; elle statuera à majorité simple des membres présents, représentés ou par correspondance.
3. La liquidation aura lieu par les soins du Comité, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement.
4. Après paiement des dettes, l'actif social sera dévolu à une institution à but non lucratif poursuivant des buts analogues désignée par le comité, cas échéant l'Assemblée Générale.

Les présents statuts ont été adoptés à l'assemblée constitutive le 15 juillet 2010 à Troisvierges.

*Membres fondateurs*

GLESENER Sylvie - fonctionnaire C.E. - 16, Grand-rue, L-9905 TROISVIERGES

WAGENER Nico - fonctionnaire de police retraité - Maison 45, L-9943 HAUTBELLAIN

EILENBECKER Norbert - agriculteur - 2, Am Eck, L-9757 KALBORN

GLESENER Sylvie / WAGENER Nico / EILENBECKER Norbert.

Référence de publication: 2010124360/135.

(100140113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

**Caret Lob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 115.268.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124074/9.

(100141161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 108.427.

Les comptes audités de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124086/11.

(100141137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

**Eltrona CATV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.  
R.C.S. Luxembourg B 155.439.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Eltrona Interdiffusion S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 4-8 rue de l'Acierie, L-1112 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8485 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Marc Tkatcheff, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Eltrona CATV S.A." (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la construction et l'exploitation soit pour elle-même, soit pour compte de tiers d'antennes individuelles et collectives et de réseaux de câbles aux fins de distribution d'émissions de radiodiffusion sonore, de télévision en noir et blanc et en couleur, y compris celles qui sont diffusées par satellites de radiodiffusion directe, reçues par tous moyens de télécommunication.

Elle pourra distribuer par câbles, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, toutes espèces d'émissions et productions cinématographiques produites, par elle-même ou par d'autres organismes de production privés ou officiels, luxembourgeois ou étrangers.

Elle pourra également acheter et vendre, louer et, plus généralement, exploiter tous procédés ou appareils réalisant son objet social et tous matériels, licences, procédés, laboratoires, ateliers, studios, maison de commerce se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Elle pourra en outre exercer le commerce en gros et en détail d'appareils électriques, radios, télévisions et appareils optiques et photographiques, phonographiques et d'appareils de prise de son.

Elle pourra étudier, mettre au point et exploiter toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière à toute entreprise, association ou société ayant un objet social analogue ou connexe ou pouvant en faciliter la réalisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et en général faire toutes opérations industrielles» commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Elle pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de 31.000 (trente et un mille) euros, représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale (telle que définie sous l'Article 8) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale). Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 16.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement).

**Art. 11. Administration de la Société.** Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire(s) – Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréés (s'il(s) existe(nt)), qui rédige(nt) sur cette base son/leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréés (s'il(s) existe(nt)), ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 20 mai 2011.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 31.000 (trente et un mille) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 31.000 (trente et un mille) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur est fixé à un;
2. la personne suivante est nommée en tant qu'administrateur unique de la Société:  
- M. Paul Denzle, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle est au 4-8 rue de l'Acierie, L-1112 Luxembourg;
3. Grant Thornton Lux Audit S.A., dont l'adresse est au 83, Parc d'activités, L-8308 Capellen est nommé en tant que commissaire de la Société;
4. le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015; et
5. le siège social de la société est fixé au 4-8 rue de l'Acierie, L-1112 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tkatcheff, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11034. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124110/332.

(100141106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010 - L100100021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124126/11.

(100141240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Reed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 82.668.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Juni 2010*

Nach eingehender Prüfung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Frau Heike Gottschalk, geschäftsansässig L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, zum 31. März 2010 als Mitglied des Verwaltungsrates wird einstimmig angenommen.
2. Der Rücktritt von Frau Ulrike Holbach verheiratet Alder, geschäftsansässig L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle zum 31. März 2010 als Mitglied des Verwaltungsrates wird einstimmig angenommen.
3. Herr Dr. Michael Veit, geschäftsansässig in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, wird einstimmig zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt bis zur Generalversammlung 2016
4. Das Mandat von Frau Edith Maerten als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung 2016 verlängert
5. Das Mandat von Herrn Edgar Reifer als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung 2016 verlängert
6. Das Mandat der LUX-FIDUCIAIRE Consulting S.à r.l. als Rechnungskommissar der Gesellschaft wird bis zur Generalversammlung 2016 verlängert.

Wasserbillig, 8.06.2010.

Für die Generalversammlung:

Edith Maerten

Référence de publication: 2010124255/24.

(100141133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**ING REEOF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 597.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.940.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2010124161/12.

(100141085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Innova GTS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 336.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 137.153.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société Gartmore Private Equity III, L.P., associé de la Société:

Gartmore Private Equity III, L.P., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Ecosse, sous le numéro 5545 a changé de dénomination sociale. Gartmore Private Equity III, L.P. est désormais devenue GPE III, L.P.

Pour INNOVA GTS HOLDING S. à r. l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2010124162/14.

(100141076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**International Consultant Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 23, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 59.347.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124164/10.

(100141251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**JRS Sports Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. Noco Invest S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.813.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) NOCO INVEST S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on October 20<sup>th</sup>, 2009 (the "Company").

The meeting is declared open at 11.30 p.m. and is presided by Ms. Fiona Finnegan, employee, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary and scrutineer of the meeting.

The chairwoman declares and requests the notary to record that:

The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company to "JRS Sports Management S.A.", and amendment of Article 1 to reflect this change.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the 1000 (one thousand) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolution:

*Sole resolution*

The General Meeting RESOLVES to amend article 1 to reflect the name change to "JRS Sports Management S.A."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairwoman then adjourned the meeting at 12:00 and these minutes were signed by the members of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOCO INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée le 20 octobre 2009 par acte du notaire Maître Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est déclarée ouverte à 11:30 heures et est présidée par Melle Fiona Finnegan, employée privée, demeurant au Luxembourg.

La Présidente désigne Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire et scrutatrice de l'assemblée.

Madame la Présidente déclare et demande au notaire de noter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 1, la dernière phrase, à lire:

“ La société prendra la dénomination ”JRS Sports Management S.A.”

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et des membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur 1000 (mille) actions représentant l'entière du capital social émis de la Société sont présentés ou représentés à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale a DECIDE de modifier l'article 1, la dernière phrase, à lire:

«La société prendra la dénomination JRS Sports Management S.A.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée à 12:00 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

En foi de quoi, Nous, le notaire instrumentaire, ayant signé le présent acte à la date donnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37661. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124226/82.

(100141035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Japie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 129.415.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010124170/10.

(100141044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Kivaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.500.

EXTRAIT

En date du 15 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010124177/19.

(100140789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.775.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KKR Fund Holdings L.P. a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglund House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Cayman Islands register of Companies under number 27869 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Nicolas GAUZÈS, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August, 31<sup>st</sup> 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KKR Asia S.à r.l. (formerly Hydrus International SARL), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand three hundred fifty-two United States Dollars (USD 20,352.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2453 of 8 October 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.775 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 12 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-eight United States Dollars (USD 979,648.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand three hundred fifty-two United States Dollars (USD 20,352.-) to one million United States Dollars (USD 1,000,000.-).

2 To issue nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-eight (979,648) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), having the rights and obligations set forth in the articles of incorporation of the Company, as amended.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of twelve million five hundred and twenty thousand three hundred fifty-two United States Dollars (USD 12,520,352.-) by the Shareholder and to accept payment in full for these new shares by a contribution in kind.

4 To create ten classes of redeemable shares, namely classes A through J, having the rights and obligations set forth in the articles of incorporation of the Company, as amended, and to convert the existing one million (1,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares, and one hundred thousand (100,000) class J shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

5 To change the financial year of the Company, as well as the statutory date for the annual general meeting of the shareholders.

6 To amend articles 5, 6, 19, 26 and 28 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions taken under item 1 to 5 of this Agenda.

7 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-eight United States Dollars (USD 979,648.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand three hundred fifty-two United States Dollars (USD 20,352.-) to one million United States Dollars (USD 1,000,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-eight (979,648) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), having the rights and obligations set forth in the articles of incorporation of the Company, as amended.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as abovementioned.

The Shareholder declared to subscribe for these new nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-eight (979,648) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), with payment of a share premium of twelve million five hundred and twenty thousand three hundred fifty-two United States Dollars (USD 12,520,352.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of thirteen million five hundred thousand United States Dollars (USD 13,500,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-eight (979,648) shares of nominal value one United States Dollar (USD 1.-) each (total nine hundred seventy-

nine thousand six hundred forty-eight United States Dollar (USD 979,648)), to be issued with a total share premium of twelve million five hundred and twenty thousand three hundred fifty-two United States Dollars (USD 12,520,352.-).”

The Report, which after being signed “ne varietur” by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to create ten classes of redeemable shares, namely shares of classes A through J, having the rights and obligations set forth in the articles of incorporation of the Company, as amended, and to convert the existing one million (1,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), into one hundred thousand (100,000) class A shares, one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares, and one hundred thousand (100,000) class J shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), all shares being allotted to the current sole shareholder.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January every year and end on the thirty-first day of December of the same year.

The Shareholder further resolved that the current financial year of the Company shall end on 31 December 2010.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolved to amend articles 5, 6, 19, 26 and 28 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

As a consequence, the first paragraph of article 5 will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class A shares (the “Class A Shares”), one hundred thousand (100,000) class B shares (the “Class B Shares”), one hundred thousand (100,000) class C shares (the “Class C Shares”), one hundred thousand (100,000) class D shares (the “Class D Shares”), one hundred thousand (100,000) class E shares (the “Class E Shares”), one hundred thousand (100,000) class F shares (the “Class F Shares”), one hundred thousand (100,000) class G shares (the “Class G Shares”), one hundred thousand (100,000) class H shares (the “Class H Shares”), one hundred thousand (100,000) class I shares (the “Class I Shares”), and one hundred thousand (100,000) class J shares (the “Class J Shares”), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

(...).”

As a consequence, article 6 will from now on read as follows:

“ **Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 28 for the appropriation of profits will apply accordingly.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).”

As a consequence, article 19 will from now on read as follows:

“ **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second (2nd) Wednesday of May at 16.00 (GMT+1).

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.”

As a consequence, article 26 will from now on read as follows:

“ **Art. 26. Financial Year.** The Company’s financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

As a consequence, article 28 will from now on read as follows:

“ **Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twentyfive per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KKR Fund Holdings L.P. une société en limited partnership régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 27869 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Nicolas GAUZÈS, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 31 août 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KKR Asia S.à r.l. (anciennement Hydrus International SARL), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille trois cent cinquante-deux Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20,352.-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2453 du 8 octobre 2008 et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.775 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 12 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 979.648,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent cinquante-deux Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20,352.-) à un million de Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

2 Émission de neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit (979.648,) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les droits et obligations établis par les statuts de la Société, tels que modifiés.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions cinq cent vingt mille trois cent cinquante-deux Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 12,520,352.-) par l'Associé et acceptation de leur libération intégrale par un apport en nature.

4 Création de dix catégories de parts sociales rachetables, à savoir les catégories A à J, ayant les droits et obligations établis par les statuts de la Société, tels que modifiés, et conversion d'un million (1.000.000) de parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

5 Changement de l'année sociale de la Société, et changement de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des associés.

6 Modification des articles 5, 6, 19, 26 et 28 statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises sous les points 1 à 5 de cet ordre du jour.

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 979.648,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille trois cent cinquante-deux Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.352,-) à un million de Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit (979.648) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les droits et obligations établis par les statuts de la Société, tels que modifiés.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit (979.648) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions cinq cent vingt mille trois cent cinquante-deux Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 12.520.352,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de treize millions cinq cent mille Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 13.500.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit (979.648) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (total neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 979.648,-)), à émettre avec une prime d'émission de douze millions cinq cent vingt mille trois cent cinquante-deux de Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 12.520.352,-).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de créer dix catégories de parts sociales rachetables, à savoir les catégories A à J, ayant les droits et obligations établis par les statuts de la Société, tels que modifiés, et conversion d'un million (1.000.000) de parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H, cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes les parts sociales étant allouées à l'Associé unique actuel.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier chaque année et se termine le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

L'Associé a décidé en outre que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Sixième résolution*

L'Associé a décidé de modifier les articles 5, 6, 19, 26 et 28 statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus:

L'article 5 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à un million de Dollars des États-Unis d'Amérique (EUR 1.000.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales de catégorie A (les «parts sociales de catégorie A»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B (les «parts sociales de catégorie B»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C (les «parts sociales de catégorie C»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D (les «parts sociales de catégorie D»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E (les «parts sociales de catégorie E»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F (les «parts sociales de catégorie F»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G (les «parts sociales de catégorie G»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H (les «parts sociales de catégorie H»), cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I (les «parts sociales de catégorie I») et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J (les «parts sociales de catégorie J»), ayant une valeur nominale de un Dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

(...).»

L'article 6 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 28 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.»

L'article 19 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le deuxième mercredi du mois de mai à 16.00 heures (GMT +1).

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

L'article 26 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.»

L'article 28 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie B;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie C;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie D;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à d zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie E;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie F;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie G;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie H;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie I; et enfin

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entièreté de la dernière (par ordre alphabétique) catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son rachat, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Catégorie J), le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2010. LAC/2010/38405. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124184/381.

(100140975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

#### **KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.775.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124185/10.

(100141008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

#### **LU PC I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.743.

En date du 27 juillet 2010, le siège social du gérant la société Panattoni Luxembourg Directorship Sarl a été transféré de 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.  
LU PC I Sarl  
Gérant  
Représenté par Olivier Marbaise  
Gérant

Référence de publication: 2010124197/15.

(100141011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**KKR My Best Friend Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 151.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124186/10.

(100141000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 255.840,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 144.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Leria S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010124192/12.

(100141045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Hydra Finance et Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 110.489.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 août 2010*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur de la société.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgique), le 29 août 1960, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bruno Beernaerts, en tant qu'administrateur de la société.
4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
5. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Lam, en tant qu'administrateur de la société.
6. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant la société Circus Maximus Inc., ayant son siège à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
7. L'assemblée accepte la démission de BF CONSULTING Sarl en tant que Commissaire aux comptes.
8. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes sortant en appelant la société CONSOLIDA SA ayant son siège social à CH-6830, 4, via Grutli. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2016.
9. Le siège de la société est transféré de L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider à L-2730 Luxembourg, 67, rue M. Welter.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010124968/31.

(100140947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**LU PC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.742.

En date du 27 juillet 2010, le siège social du gérant la société Panattoni Luxembourg Directorship Sarl a été transféré de 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

LU PC II Sarl

*Gérant*

Représenté par Olivier Marbaise

*Gérant*

Référence de publication: 2010124198/15.

(100141012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Sigma New Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.870.

RECTIFICATIF

*Extrait*

Rectification à un premier dépôt en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L100134058.

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SIGMA NEW TECHNOLOGIES S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 27 août 2010 que:

1. Ont été nommés au conseil d'administration pour une durée de 6 ans:

1. Monsieur Isidore Antonio INGRAO, indépendant, né le 1<sup>er</sup> juin 1966 à Auvelais (BE), demeurant à B-5060 Arsimont Sambreville, 52, rue de la Clé Dor.

2. Monsieur Claudio STRAZZANTE, employé, né le 20 mars 1969 à Auvelais (BE), demeurant à F-59600 Maubeuge, 90B, rue Douzies.

3. Monsieur Angelo STRAZZANTE, ouvrier, né le 16 décembre 1984 à Sambreville (BE), demeurant à B-5060 Tamines Sambreville, 58, rue Bois Saint Martin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124464/24.

(100140708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

---

**LU PC VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.949.

En date du 27 juillet 2010, le siège social du gérant la société Panattoni Luxembourg Directorship Sarl a été transféré de 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

LU PC VI Sarl  
Gérant  
Représentée par Olivier Marbaise  
Gérant

Référence de publication: 2010124199/15.

(100140988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**LU PC VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.950.

---

En date du 27 juillet 2010, le siège social du gérant la société Panattoni Luxembourg Directorship Sarl a été transféré de 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

LU PC VII Sarl  
Gérant  
Représenté par Olivier Marbaise  
Gérant

Référence de publication: 2010124200/15.

(100141013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Kiminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 13 septembre 2010 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010:

Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy (Belgique), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Madame Stéphanie LACROIX, juriste, née à Epinal (France) le 28 décembre 1976, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis,

Elle a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010:

BS CONSULTING S.A établie et ayant son siège social au 117, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-45 486.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010124979/24.

(100141017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Megafit SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.282.

---

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2010124211/11.

(100141099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**New Hope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.018.

—  
EXTRAIT

Suite à la résolution de l'associé unique en date du 9 septembre 2010, les résolutions suivantes sont approuvées:

- Les démissions de Monsieur Frank Walenta et Monsieur Jorrit Cromptvoets en tant que gérants B sont acceptées avec effet immédiat;
- Monsieur Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".  
Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124221/19.

(100141091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---

**Ortano Mare Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.154.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2010 à 14.00 heures à Luxembourg  
23, avenue de La Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL et de Madame Luisa DEMICHELIS en tant qu'administrateurs pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer:

Madame Sabrina COLLETTE

Employée privée

Née le 14 août 1979 à Arlon (B)

18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

En tant qu'administrateur pour une période d'un an.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la Fiduciaire Glacis S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes clôturés au 31.12.2010.

Pour copie conforme  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125001/24.

(100140810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

---